

DEMANDE DE PASSEPORT ou DE CNI

Personne Mineure

(Présence des parents et du mineur OBLIGATOIRE)

PASSEPORT	CNI
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité couleur <i>(récente et ressemblante, tête nue, de face et sur fond clair et neutre (format 35x45mm))</i> Les photos identiques à celles d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ne sont acceptées par la Préfecture.	
<input type="checkbox"/> Un passeport <u>ou</u> une carte nationale d'identité en cours de validité Ou <input type="checkbox"/> 1 extrait d'acte de naissance avec filiation <u>de moins de 3 mois</u> <i>À demander :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>À la Mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France</i> ➤ <i>Au Ministère des Affaires Étrangères si vous êtes né(e) à l'étranger</i> <i>Service Central de l'État Civil - 11 rue de la Maison-Blanche – 44941 NANTES Cedex 09 ou sur www.diplomatie.gouv.fr</i> 	
<input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile des parents <u>de moins d'un an</u> <i>Facture téléphone, EDF, eau, taxe foncière, d'habitation ou impôts, attestation assurance habitation...)</i>	
<input type="checkbox"/> 1 justificatif d'identité des parents <i>(carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)</i>	
<input type="checkbox"/> Ancien passeport <i>En cas de perte / vol : déclaration de perte / vol</i>	<input type="checkbox"/> Ancienne CNI <i>En cas de perte / vol : déclaration de perte / vol</i>
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal : <ul style="list-style-type: none"> - <u>15 ans et plus</u> : 42,00 € - <u>Moins de 15 ans</u> : 17,00 € 	<input type="checkbox"/> Timbre fiscal à 25,00 € <i>(en cas de perte ou vol uniquement)</i>
<i>(à acheter dans les bureaux de tabac ou sur https://timbres.impots.gouv.fr)</i>	
<input type="checkbox"/> Pour les personnes ayant acquis la nationalité française : <i>Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation / réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française</i>	
<input type="checkbox"/> Livret de famille	
<u>PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SELON LE CAS :</u> <i>Dans le cas de parents séparés ou divorcés</i> <ul style="list-style-type: none"> - La copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale - ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale. <i>Dans le cas de parents non mariés</i> <ul style="list-style-type: none"> - un extrait (ou copie intégrale) d'acte de naissance comportant la filiation mentionnant la reconnaissance par le père avant les 1 an du mineur - ou la déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale - ou une copie de la décision de justice concernant l'autorité parentale. <i>Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers</i> <ul style="list-style-type: none"> - Copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale. <i>Dans le cas d'un mineur sous tutelle :</i> Copie de la décision de justice désignant le tuteur.	